

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-02

En exercice 24

Présents 21

Votants 23

Séance du 7 janvier 2025

Date de la Convocation

26/12/2024

Date de l'affichage

26/12/2024

Objet de la délibération

Détermination nombre d'adjoints

L'an deux mil vingt-cinq,
et le 7 janvier,
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI,
Jacques BONNIER, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER,
Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher
HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET,
Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE,
Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Séverine BRUNET (Procuration à M. BONGINI), Sophie DEMAREST,
Valérie PAROLA (procuration à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

La Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 4 le nombre des adjoints, correspondant au nombre d'adjoints fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal et servant au calcul de l'enveloppe indemnitaire des adjoints de Val-Sonnette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 22 pour et 1 abstention,

- **FIXE** à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune nouvelle de Val-Sonnette

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 7 janvier 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte


